

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2020

Vœu présenté par la liste *Agir Ensemble*

Pour un moratoire sur la 5G

Durant l'été, ont été implantées en catimini dans notre commune des antennes-relais dont la future utilisation pour déployer la 5G ne fait guère de doute. Dans le même temps, le gouvernement s'apprête à attribuer les fréquences. Un changement considérable est à l'œuvre sans que la population ait été consultée.

Considérant que la technologie 5G conduira à une augmentation considérable des consommations d'énergie, car en dépit d'une consommation unitaire en baisse, l'augmentation considérable des flux de données produira un « effet rebond » très important, et que par conséquent le développement de cette technologie est contradictoire avec les objectifs de sobriété de l'accord de Paris.

Considérant que le déploiement de la 5G obligera à un renouvellement anticipé de nombreux matériels électroniques, en particulier les téléphones, avec toutes les consommations de matières premières souvent rares qui vont avec.

Considérant que la 5G est directement concurrentielle avec la fibre dont le déploiement est très loin d'être terminé, et que l'utilité des nouveaux usages qu'elle est censée permettre est loin d'être prouvée, et en tout cas n'a pas fait l'objet d'un débat,

Considérant que l'Ademe, en collaboration avec l'Arcep, publiera en 2021 une étude sur les impacts environnementaux des technologies numériques, prenant « *en compte l'évolution des usages, technologies réseau, des contenus et des terminaux* »,

Considérant qu'au nombre de ces nouveaux usages, figurent de nombreuses technologies, en particulier les objets connectés, utilisant les données personnelles et permettant l'appropriation de ces données par des entreprises ou des états, leur commerce ou leur utilisation à des fins de répression,

Considérant que la technologie 5G conduira à la multiplication des antennes, à l'utilisation de nouvelles fréquences en plus de celles utilisées par les générations précédentes, et augmentera l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques,

Considérant que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), prévoit de publier un rapport sur les effets sanitaires de la 5G entre le 15 avril 2021 et le 15 octobre 2022,

Considérant que de nombreuses villes et collectivités françaises ou étrangères ont demandé un moratoire sur le déploiement de la 5G,

Considérant que ce moratoire est l'une des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le climat que le chef de l'état s'est engagé à appliquer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande un moratoire sur le déploiement de la 5G, l'installation des matériels et l'attribution des fréquences, et un vaste débat public sur les objectifs sociétaux qui justifieraient un tel déploiement,

Demande que ce moratoire dure au minimum jusqu'à publication et débat sur les rapports de l'ANSES et de l'ADEME,

Refuse toute implantation de nouvelle antenne de téléphonie sur le territoire de la commune jusqu'à la fin de ce moratoire.